

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2025

Le lundi 5 mai 2025, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 30 avril, se sont réunis en séance publique à la mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Convocation du :
30 avril 2025

Étaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 2^{ème} adjoint
Madame Claudette TRAVERS, 3^{ème} adjointe
Mesdames Marie-Françoise BOUCHER, Delphine BRAULT et Françoise GUILLO, et
Messieurs Benoît FLEURY et Michel JAFFRÉ

Nombre de
conseillers :
- en exercice : 13
- présents : 8
- votants : 11

Absents représentés :

Monsieur Ludovic LECOIN, 1^{er} adjoint, ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît FLEURY
Monsieur Olivier FAUCHEUX, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Françoise BOUCHER
Madame Françoise TRICHEUX, ayant donné pouvoir à Madame Françoise GUILLO

Absents excusés :

Monsieur Clément CAVART et Madame Marie-Ange ABADIA

Secrétaire de séance : Madame Delphine BRAULT

La séance du conseil municipal est ouverte par Monsieur le Maire à 20h04.

Madame Delphine BRAULT est désignée secrétaire de la présente séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2025.

Madame TRAVERS propose de modifier la tournure d'une phrase objet des questions diverses, et d'indiquer pour une plus grande clarté que « les antennes de la station troposphérique, vont être démantelées, et des câblages pour la téléphonie seront installés, par au moins 3 opérateurs distincts ».

Aucune autre remarque n'étant élevée, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025.

Monsieur le Maire indique que ce conseil municipal « exceptionnel » est lié, entre autres, à l'urgence de l'acquisition du local technique, et rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Points délibératifs :
 - Acquisition foncière - 19 rue de Chartres - parcelles AA 0091 et AA 0093
 - Demande de subvention (modification) - fonds de concours 2025 - réfection des trottoirs et de la chaussée de la rue de la Vallée Braize
 - Demande de subvention (modification) - fonds de concours 2025 - acquisition d'un local technique pour le service technique
 - Attribution de subventions 2025 aux associations (remplace)
- Points d'information :
 - Point travaux
 - Point ressources humaines
 - Point école
 - Questions diverses

I. POINTS DÉLIBÉRATIFS

1. 2025-016 : ACQUISITION FONCIÈRE - 19 RUE DE CHARTRES - PARCELLES AA 0091 ET AA 0093

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire rappelle que le local actuellement utilisé par le service technique est en location, et le montant du loyer est révisé annuellement, faisant augmenter les charges liées à cet équipement, dont il pourrait être mis fin au bail si le propriétaire en décidait ainsi. L'acquisition d'un local technique, en projet depuis un certain temps, permettrait à la commune de ne plus payer un loyer pour un bâtiment dont elle n'est pas propriétaire, tout en réduisant l'incertitude quant à l'avenir de l'implantation du service technique. L'avis des domaines a été sollicité et le propriétaire de la parcelle envisagée a accepté la proposition formulée par la commune, donc l'acquisition d'un local technique est soumise au vote des conseillers municipaux. Le secrétariat était en attente depuis un certain temps du géomètre et du cadastre dans le cadre de ce projet, et nous avons eu le retour des documents attendus mercredi 30 avril, date à laquelle nous avons eu tous les éléments nécessaires pour l'envoi de la convocation de cette séance du conseil municipal. En effet, une division parcellaire a eu lieu afin d'acheter une partie de la voie d'accès et le terrain abritant le hangar. De plus, le préavis concernant le bâtiment actuel en location se termine courant juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 1 abstention (Françoise TRICHEUX) et 10 voix pour (Max VAN DER STICHELE, Ludovic LECOIN, Stéphane BOURGEOIS, Claudette TRAVERS, Françoise GUILLO, Marie-Françoise BOUCHER, Michel JAFFRÉ, Olivier FAUCHEUX, Benoît FLEURY et Delphine BRAULT)

- APPROUVE l'acquisition des parcelles appartenant à Monsieur François TRICHEUX sises 19 rue de Chartres, cadastrées :
 - AA 0091 d'une contenance de 22a 43ca,
 - AA 0093 d'une contenance de 3a 01ca,
 - au prix de 170 000 €, auquel s'ajouteront les frais d'acte estimés à 3 500 €,
- CHARGE l'office notarial de Maître Vincent BAUDOIN, sis à Chartres, de mener à bien cette opération,
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition foncière par la commune,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget au 2131.

2. 2025-017 : DEMANDE DE SUBVENTION (MODIFICATION) – FONDS DE CONCOURS 2025 – PROJET DE RÉFECTION DES TROTTOIRS ET DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE DE LA VALLÉE BRAIZE

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire rappelle que ce point a déjà été débattu lors de la séance du conseil municipal du 5 mars, mais que les taux et des montants de subvention attribués par le Conseil Départemental au titre du FDI (fonds départemental d'investissements) ont largement été revus à la baisse. Ainsi, le dernier jour où il était possible de déposer des demandes de subventions au titre du fonds de concours, le 31 mars, nous avons sollicité Chartres Métropole afin d'obtenir l'autorisation pour modifier certaines de nos demandes. L'agglomération nous ayant permis de modifier ces demandes de façon exceptionnelle, la modification des plans de financement concernés est soumise à votre approbation. Afin de compenser l'augmentation des montants de subventions demandés sur deux dossiers prioritaires, la commune a proposé le retrait de sa demande de subvention pour l'acquisition de jeux extérieurs pour enfants.

Concernant les travaux de réfection de la rue de la Vallée Braize, le total reste inchangé pour 133 431 €, la subvention du département est revue à la baisse à hauteur de 31 000 € (au lieu des 50 000 € demandés), et celle de l'agglomération est revue à la hausse à hauteur de 49 058,60 € (au lieu de 30 059 €), maintenant le même niveau d'autofinancement à 53 372,40 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- SOLLICITE une modification de la demande de subvention de la communauté d'agglomération Chartres Métropole au titre du FDC (Fonds De Concours) 2025 pour le projet de réfection des trottoirs et de la chaussée de la rue de la Vallée Braize pour un montant de 49 058,60 €, selon le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DÉPENSES		
Projet « réfection trottoirs/chaussée rue de la Vallée Braize »	100 %	133 431 € HT
TOTAL DÉPENSES	100 %	133 431 €
RECETTES		
Subvention FDI 2025 du CD28	23,23 %	31 000 €
Subvention FDC 2025 de Chartres Métropole	36,76 %	49 058,60 €
Autofinancement	40 %	53 372,40 €
TOTAL RECETTES	100 %	133 431 €

- AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer ladite demande de subvention et à signer tout acte afférent à cette demande.

3. 2025-018 : DEMANDE DE SUBVENTION (MODIFICATION) – FONDS DE CONCOURS 2025 – PROJET D'ACQUISITION D'UN LOCAL TECHNIQUE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire indique que ce point a le même objet que le précédent. Concernant l'acquisition d'un local technique, le total reste inchangé pour 183 490 €, la subvention du département est revue à la baisse à hauteur de 20 000 € (au lieu des 30 000 € demandés), et celle de l'agglomération est revue à la hausse à hauteur de 81 745 € (au lieu de 76 745 €), faisant évoluer le niveau d'autofinancement à 81 745 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- SOLLICITE une modification de la demande de subvention de la communauté d'agglomération Chartres Métropole au titre du FDC (Fonds De Concours) 2025 pour le projet d'acquisition d'un local technique pour le service technique pour un montant de 81 745 €, selon le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DÉPENSES		
Projet « acquisition d'un local technique »	100 %	183 490 € HT
TOTAL DÉPENSES	100 %	183 490 €
RECETTES		
Subvention FDI 2025 du CD28	10,89 %	20 000 €
Subvention FDC 2025 de Chartres Métropole	44,55 %	81 745 €
Autofinancement	44,55 %	81 745 €
TOTAL RECETTES	100 %	183 490 €

- AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer ladite demande de subvention et à signer tout acte afférent à cette demande.

4. 2025-019 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS (REPLACE)

Monsieur le Maire expose le point qui suit.

Monsieur le Maire rappelle que ce point a déjà fait l'objet d'une délibération lors du dernier conseil municipal, mais que les conseillers membres de bureaux des associations concernées par les subventions attribuées ne se sont pas retirés lors du vote, ce qui fragilise cette délibération. Afin de sécuriser la procédure, il convient donc de soumettre à nouveau ce point afin que les membres des associations objets de la présente délibération, à savoir, Madame Françoise GUILLO (détenant le pouvoir de Madame Françoise TRICHEUX), ainsi que Monsieur Olivier FAUCHEUX, ne prennent pas part au vote. Les montants des subventions attribuées restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ABROGE ET REMPLACE la délibération n°2025-012 du conseil municipal du 3 avril 2025 portant attribution de subventions 2025 aux associations,
- ATTRIBUE pour l'année 2025 les subventions aux associations suivantes :

	Subvention 2024	Subvention 2025
Familles rurales	500 €	800 €
Amicale des Sports et Loisirs	1 100 €	1 100 €
Club Bouliste Vernois	1 000 €	1 000 €
La ligue contre le cancer	100 €	100 €
Total	2 700 €	3 000 €

Fin des points délibératifs : 20h25

II. POINTS D'INFORMATION

1. POINT TRAVAUX

Monsieur le Maire informe qu'une commission travaux sera prochainement fixée.

2. POINT RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire informe que suite à la publication d'une offre d'emploi sur PanneauPocket afin de recruter un emploi saisonnier cet été, une candidature nous est parvenue, et le jeune sera prochainement reçu afin d'envisager les modalités de son accueil au service technique.

3. POINT ÉCOLE

Monsieur le Maire indique qu'un comité syndical a eu lieu juste avant cette séance du conseil municipal, où ce sont principalement les tarifs des services périscolaires qui ont été discutés.

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'un projet d'arrêté pour limiter la circulation des poids lourds de plus de 13 tonnes en transit sur la commune a été transmis au Conseil Départemental et à la Préfecture pour validation.

Monsieur BOURGEOIS précise que le projet initial consistait à interdire le passage des poids lourds de plus de 19 tonnes en transit étant donné que la majorité des voies de la commune sont catégorisées en C3. Étant donné qu'il y a des voies classées en C4, la commune peut interdire leur accès aux poids lourds de plus de 13 tonnes en transit, et fait donc le choix d'harmoniser toute la commune.

Monsieur le Maire informe qu'un projet d'expérimentation est également à l'étude afin d'installer une écluse pour réduire la largeur de la chaussée sur le pont traversant l'Eure sur la RD 127. Les véhicules circulant dans le sens Ver-lès-Chartres vers Barjouville seront prioritaires. Cela facilitera et sécurisera ainsi la circulation des piétons.

Monsieur le Maire informe que la vente du terrain des conjoints GENET / LE LOUARNE récemment actée par délibération du conseil municipal n'a finalement pas abouti, car ils ne sont finalement plus d'accord sur la proposition qui avait été validée par la famille en 2022.

Madame TRAVERS indique que des demandes d'urbanisme ont récemment été déposées et soulèvent question. Elles concernent pour l'une l'aménagement d'une parcelle avec plusieurs habitations, et pour l'autre une station d'amplification de signaux de fibre optique.

Monsieur le Maire propose de fixer provisoirement la date de la prochaine réunion du conseil municipal au jeudi 12 juin 2025.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Madame ABADIA Marie-Ange	<i>Absente excusée</i>	Madame GUILLO Françoise	
Madame BOUCHER Marie-Françoise		Monsieur JAFFRÉ Michel	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur LECOIN Ludovic	<i>Absent représenté</i>
Madame BRAULT Delphine		Madame TRAVERS Claudette	
Monsieur CAVART Clément	<i>Absent excusé</i>	Madame TRICHEUX Françoise	<i>Absente représentée</i>
Monsieur FAUCHEUX Olivier	<i>Absent représenté</i>	Monsieur VAN DER STICHELE Max	
Monsieur FLEURY Benoît			